

Séance du 3 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Absent : Mr Desfarges

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 27/01/2023

Délibération n°20230203_006

Objet : Programme de travaux de voirie 2023 : demande de subvention

Compte-tenu de la nécessité de procéder à un entretien régulier de la voirie communale et des programmes conséquents engagés les années précédentes, M. le Maire propose que soit réalisé cette année l'achèvement des programmes de travaux de voirie sur certains hameaux.

La proposition est faite d'inscrire dans ce programme les chemins suivants :

- Chemin du Pré du Four : 320 ml + patte d'oie
- Chemin du Moulin : 420 ml + patte d'oie

soit près d'1 km au total.

Au vu des offres proposées, c'est l'entreprise Colas qui a été retenue.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 17 976,50 € HT
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 5 392,95 € HT
- autofinancement : 12 583,55 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de 5 392,95 € HT
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

